

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



Soixante-dix neuvième Assemblée mondiale de la Santé

DECLARATION DU SENEGAL

Point : J	Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle WHA75.14 (2022)
Documents :	A79/26 et A79/26 Add.1
Point d'attention	Décision de prolonger la période couverte par le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de 2022 à 2030
Commission	B
Durée	2 mn

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,**

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration au nom du Groupe africain.

Le Sénégal remercie le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour la production du rapport sur la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, conformément à la résolution WHA75.14 de mai 2022. Il réaffirme son engagement constant en faveur du renforcement d'un accès équitable aux produits et technologies de santé.

Le contexte africain demeure marqué par une faible contribution à la production mondiale de médicaments, inférieure à 3 %, alors que le continent abrite près de 19 % de la population mondiale. Cette situation engendre une forte dépendance aux importations, entraînant des difficultés d'accès, des ruptures fréquentes et un coût élevé des produits de santé.

Face à ces défis, le Sénégal, avec l'appui de ses partenaires, a élaboré une stratégie visant à renforcer la production locale de médicaments à travers la relance de l'industrie pharmaceutique nationale, avec un objectif d'autosuffisance de 20 % à l'horizon 2050. La production de vaccins progresse avec le projet MADIBA, mené en collaboration avec l'OMS. Par ailleurs, l'Agence de Réglementation Pharmaceutique a atteint le niveau de maturité 3, favorisant un meilleur accès aux technologies de santé. Une analyse situationnelle sur l'introduction des innovations en santé est également en cours dans le cadre d'un projet pilote.

À l'horizon 2030, le Sénégal identifie plusieurs priorités, notamment la mise de l'innovation au service de la santé publique, le renforcement de la gouvernance et des capacités de recherche et développement, l'adaptation de la législation sur la propriété intellectuelle aux enjeux de santé, la consolidation de systèmes de réglementation matures et la promotion des licences volontaires.

Le Sénégal encourage enfin l'OMS et les États membres à mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations de la Stratégie mondiale, en accord avec les initiatives nationales, et réaffirme solennellement son engagement à partager les meilleures pratiques et à renforcer le suivi et la redevabilité.

Je vous remercie de votre attention.